

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le député de Red Deer (M. Towers) pour avoir saisi la Chambre encore une fois de la question des pensions à 60 ans. Je suis d'accord avec le député de Trinity (M^{re} Nicholson), mais mon ami de ce côté-ci de la Chambre serait bien avisé de ne pas limiter son intérêt à la mise à la retraite à 60 ans des infirmières inscrites sous ce rapport. Il ne serait pas trop difficile de le persuader d'élargir son intérêt. Je le répète, je suis d'accord avec l'hon. représentante de Trinity sur les critiques qu'elle a faites, mais c'est une bonne idée de saisir la Chambre aussi souvent que possible de la question des pensions à 60 ans, à volonté.

M. Gillies: Conflit d'intérêts.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député de Don Valley (M. Gillies) laisse entendre que, dans mon cas, il y a conflit d'intérêts. Monsieur l'Orateur, j'aurai 66½ dans deux jours, et si j'appuie le droit à la pension à 60 ans, il n'y a aucun conflit d'intérêts. Je suis touché par l'intérêt que porte le député de Gander-Twillingate (M. Baker) aux croulants comme nous qui avons plus de 60 ans. Je pense que s'il se penche sur la question, il s'apercevra qu'elle a beaucoup plus d'importance chez nous qu'il ne semble le croire.

J'ai entendu certains dire qu'il est injuste de mettre les gens à la retraite et de les condamner à ne rien faire à 60 ans. Je n'étais pas encore mûr pour la retraite à 60 ans, et j'ai donc continué comme avant; sans doute ne serai-je pas plus mûr à 70 ans. Mais chaque fois que je voyage dans le pays, comme au hasard de mes rencontres avec les gens, je constate que des milliers de Canadiens ne peuvent tout simplement plus supporter la vie de fou que l'on doit mener à l'heure actuelle. Ils veulent pouvoir prendre leur retraite à 60 ans. Il n'est pas question de rendre la retraite à 60 ans obligatoire, mais il faudrait que cela soit possible et qu'une disposition à cet effet figure dans la loi sur la sécurité de la vieillesse dans le Régime de pensions du Canada.

Je suis tout à fait disposé à rencontrer le député de Gander-Twillingate (M. Baker), des sociologues et des travailleurs sociaux qui œuvrent en ce domaine pour discuter des problèmes de la retraite. Cependant, nous ne résoudrons pas ces problèmes simplement en passant outre. Pourtant, j'ai confiance qu'à l'avenir, grâce au progrès poussé de l'automatisation et de la cybernétique, les années de vie active seront moins nombreuses que par le passé. Si on oblige les gens à travailler jusqu'à 65 ans, il leur est encore plus difficile de s'adapter que s'ils avaient pu prendre leur retraite à 60 ans.

Je me réjouis de l'intérêt que porte le député de Gander-Twillingate à cette question. J'espère qu'il continuera de s'y intéresser et qu'avant longtemps il répondra dans ses discours aux questions qu'il a soulevées. Je crois n'avoir jamais contribué à étouffer un projet de loi ou une motion durant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire et je n'ai pas l'intention de le faire aujourd'hui. J'aimerais toutefois pendant quelques instants unir ma voix à celle des députés de Trinity et de Gander-Twillingate, pour faire observer qu'il y a d'autres facteurs en jeu dans la question des pensions. Si vous me permettez de faire une brève digression, monsieur l'Orateur, je viens justement d'être averti aujourd'hui que ma question n° 16, inscrite au *Feuilleton* depuis le début de la session, a reçu une réponse. Donc si quelqu'un lit mon discours d'aujourd'hui, qu'il se reporte à la question n° 16, aux premières pages du *hansard*, où il trouvera une série de questions et

Régime de pensions

de réponses touchant les régimes privés de pensions et leur indexation.

● (1750)

Mon honorable ami d'en face a dit que seulement 40 p. 100 des travailleurs contribuaient à des régimes privés de pension et il a raison. Je crois que la population active compte environ six millions de personnes, et selon la réponse que j'ai obtenue aujourd'hui, le nombre de personnes inscrites à des régimes privés de pension est de 2,822,000. Les chiffres concordent donc. Mais voici l'aspect important—et chacun peut le vérifier par soi-même en consultant les chiffres qui figurent dans la réponse à ma question n° 16. Sur le nombre de personnes inscrites à des régimes privés de pension, 93 p. 100 ne recevront, une fois à la retraite, aucune augmentation de pension correspondant à l'indexation au coût de la vie. Sur les autres 7 p. 100, 5 recevront une augmentation limitée à 2 p. 100 par année. Cela fait 98 p. 100. Il n'y a donc que 2 p. 100 des gens inscrits à un régime privé de pension qui auront droit à un rajustement de 3 p. 100 ou plus de leur pension. Voilà donc l'un des problèmes réels que pose la retraite à 60 ans. Si les pensions sont fixes et le restent jusqu'à la fin de leur vie, il devient assez difficile aux retraités de s'en sortir.

Il est bon que les pensions de vieillesse et le Régime de pensions du Canada soient indexés de même que les pensions des fonctionnaires, du personnel des forces armées et des membres de la GRC à la retraite. Mais pour tous ces travailleurs de notre société qui n'ont droit à aucune augmentation de pension, la situation devient très difficile avec les années. La solution à ce problème, si je peux me permettre de le dire à mon ami d'en face, n'est pas de s'opposer à la retraite facultative à 60 ans; la solution, c'est de se battre non seulement pour la retraite facultative à 60 ans, mais pour des dispositions prévoyant l'augmentation des prestations de tous les régimes de pension.

M. J. Larry Condon (Middlesex-London-Lambton): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour la première fois depuis que je suis à la Chambre pour parler de ce sujet en expert. Le motionnaire a parlé du dévouement des infirmières, de leur obéissance et de leur discipline personnelle; tout cela est très vrai. Mon épouse, Carol, est infirmière et je sais combien de temps et d'efforts elle a consacrés à sa formation à l'hôpital St. Michaels. Au cours des 16 dernières années, elle a fait beaucoup pour les autres et je dois dire que si l'on payait les travailleurs en fonction du dévouement, les infirmières seraient les mieux payées. Elles sont très dévouées et j'espère qu'elles continueront à l'être, même si leur formation a changé en Ontario. Autrefois, les infirmières fréquentaient l'école; elles travaillaient parfois 12 heures par jour et elles avaient peut-être un jour de congé par semaine. Elles ne pouvaient certainement pas avoir les activités sociales qu'ont actuellement les infirmières pendant leur cours de trois ans.

La motion présentée par le député de Red Deer (M. Towers) me semble en contradiction si flagrante avec les principes mêmes de la justice sociale que je m'inquiète un peu de voir que le député a fait une telle proposition. Quand les gouvernements élaborent des politiques de sécurité sociale et, à plus forte raison, quand ils envisagent d'y apporter des changements, un point important qu'ils ne doivent pas perdre de vue est la justice des mesures qu'ils veulent faire adopter. Je veux dire par là qu'ils doivent éviter toute discrimination, en fondant les critères d'admissibilité et les prestations sur les distinctions artificielles comme le sexe ou le travail, qui peuvent être tout à